

République française

Liberté, égalité, fraternité

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Boulogne-sur-Mer

Canton de Desvres



Délibération n°28-2025-12-12

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi douze décembre, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués le vendredi cinq décembre, se sont réunis à la salle de réunion de la Maison du Cheval à Samer sous la présidence de Monsieur Claude PRUDHOMME.

Etaient présents : Claude PRUDHOMME, Aimé HERDUIN, Anita THOMAS, Laurence NOEL, Christian PENIGUEL, Christophe DOUCHAIN, Michel PECHINOT

Etaient excusés : Marylise THILLIEZ
Chantal TERNISIEN
Thérèse DUWEZ
Sébastien DUFOSSÉ

Secrétaire de séance : Thierry PETITPREZ, directeur du CIAS

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	7
Excusés avec pouvoir à un membre	0
Excusés	4
Absents	0
Nombre de votes	7

Délibération n°28-2025-12-12

Objet : modification du tarif du service de portage de repas à domicile

Vu la délibération en date du 12 avril 2017 fixant les tarifs du service de portage de repas à domicile,

Vu l'avis de la CAO en date du 21 novembre 2022 attribuant le marché pour la fourniture de repas à API RESTAURATION,

Vu la délibération en date du 02 mars 2023 modifiant les tarifs des repas et des suppléments,

Vu la délibération en date du 23 février 2024 modifiant le tarif du repas à 7,10€,

Considérant l'augmentation des tarifs des repas du fournisseur Api Restauration pour l'année 2025,

Considérant l'augmentation des tarifs des repas du fournisseur Api Restauration pour l'année 2026,

Il est proposé au Conseil d'Administration de revaloriser le tarif du repas à 7,30€, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Desvres, le 12 décembre 2025

Le secrétaire de séance


Thierry PETITPREZ

Le Président


Claude PRUD'HOMME